

HONNEUR DU VIN
Association de la loi 1901
Publiée au JO du 14/03/09 N°0062
Siège social :
1, avenue du Président Wilson
34500 Béziers

Béziers le 3 septembre 2009

M. Michel Edouard Leclerc
Président du GALEC,
Société coopérative Groupement d'achat des Centres Leclerc
26 quai Marcel Boyer 94200
Ivry sur Seine

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance, avec intérêt, de l'article paru dans le blog ECOTIDIEN le 3 juillet 2009, blog dont vous parrainez le fonctionnement, ce que la présence de l'enseigne de votre entreprise, d'importance nationale, démontre clairement, article signé de Iris HARTL :

Combattre le cancer en mangeant: c'est possible !

C'est un thème d'actualité, et il est approprié à la fonction principale de votre entreprise, qui est de participer, à un haut niveau, à la distribution, aux clients familiaux, de produits alimentaires.

Nous trouvons très contestable l'utilisation dans le corps de l'article de données émanant d'un rapport et d'une brochure de l'INCa (Institut National du Cancer) qui ont fait l'objet de nombreuses critiques d'une majorité de scientifiques spécialistes des cancers et du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP). Le lancement de ces initiatives INCA a été soutenu par une conférence de presse au ministère de la Santé le 17/02/2009, laquelle a précisé les conditions d'élaboration des documents présentés, dont la base scientifique serait le rapport détaillé du World Cancer Research Fund (WCRF) publié en 1997 :

« Alimentation, Nutrition, Activité Physique et Prévention du Cancer : une Perspective Mondiale » et remis à jour en novembre 2007. Une controverse s'est développée sur l'utilisation par l'INCA, des conclusions du rapport WCRF 2007, de façon qui semble peu conforme à l'éthique scientifique.

La Brochure Nutrition et Prévention des cancers : des connaissances scientifiques aux recommandations, (60 pages couleur) était destinée aux médecins et personnels médicaux français, et avait été tirée à 70 000 exemplaires. Mais devant la somme des critiques publiques de nombreux spécialistes, ***suite à un recours administratif et préalable à l'endroit du Ministère de la Santé et des Sports***, la brochure n'a pas été distribuée, et elle a même disparu du site internet de ce ministère et de celui de l'INCa ***contre lequel, en même temps que contre la Direction Générale de la Santé, une action juridique en excès de pouvoir a été introduite***. Cette situation démontre que ***les contenus*** du rapport et de la brochure qui en est l'expression sont trop ***sujets à caution*** pour être diffusés.

Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) saisi par la Ministre de la Santé le 11 février 2009 vient de produire un rapport publié le 1 juillet 2009, qui précise que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) concernant les consommations de boissons alcoolisées, doivent être considérées comme fondées au plan scientifique et qu'elles ne peuvent dans ces conditions être remise en cause.

<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapports?ae=avisrapports&menu=09>

C'est la raison pour laquelle l'article de Iris HARTL n'aurait jamais dû paraître dans votre Blog ECOTIDIEN, avec son contenu contestable. La majorité des 120 commentaires parus sur le site sont très critiques, sous diverses formes, au contenu de l'article.

Nous vous demandons Monsieur le Président de faire paraître, sous un mois, sur votre Blog ECOTIDIEN la note rectificative suivante :

« Les affirmations contenues dans l'article de Iris HARTL paru dans ECOTIDIEN du 3 juillet 2009, sur la dangerosité en matière de cancer, de la consommation, d'alcool (donc de vin) dès le premier verre, et sur le risque accru de 168% des cancer VADS, n'ont aucune base scientifique. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dont on connaît le sérieux de ses préconisations, estime que la consommation, au plus, de 2 verres de vin par jour pour les femmes et 3 verres pour les hommes n'ont, au plan scientifique, aucune dangerosité reconnue. Il est aussi admis scientifiquement que le vin consommé modérément, a des effets positifs sur la prévention d'affections du système cardio-vasculaire et sur la maladie d'Alzheimer.

Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) saisi par la Ministre de la Santé a précisé dans son rapport du 1/07/2009 qu'il n'y avait pas de données scientifiques nouvelles permettant de modifier les recommandations de l'OMS en matière de consommation de boissons alcoolisées (dont le vin) et qu'il fallait harmoniser les avertissements des organismes d'Etat en matière de santé publique.»

Vous pourriez également, ajouter :

1°-La consommation de certaines denrées et boissons sont considérées, dans le rapport mondial (WCRF, lien ci après) comme à « éviter », c'est notamment le cas des boissons sucrées (sauf jus de fruits à « limiter »). A « éviter » aussi, la restauration rapide, source de déséquilibre alimentaire, les plats préparés, la charcuterie. Ces recommandations sont placées dans le rapport mondial, en priorité, avant celles concernant les boissons alcoolisées.
2°- Les boissons alcoolisées, signalées dans le rapport mondial, sont placées dans la catégorie «à limiter » dans les conditions fixées par l'OMS.

Vous feriez ainsi oeuvre de salubrité publique.

http://www.fmrc.fr/PDFs/french_summary_5Nov07.pdf

Je vous remercie, par avance, d'être attentif à notre demande, et vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de Honneur du Vin

Jean-Charles Tastavy